



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 mars 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 031-213100662-20240313-DL2024_08-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 mars 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Pierre ESTRIBEAU à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Benjamin HUC à Madame Carole LAVAL – Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Émilie PEZET.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Justine RIVIERE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-08 DOMAINE : Bilan des acquisitions et cessions de la commune pour l'année 2023

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 031-213100662-20240313-DL2024_08-DE

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise OLIVE, 5^{ème} adjointe, que, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, un bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières doit être effectué et présenté à l'assemblée délibérante.

Madame la 5^{ème} adjointe présente le bilan des acquisitions effectuées par la commune pour l'année 2023 : aucune acquisition n'a été réalisée par la commune au cours de l'année 2023.

Madame la 5^{ème} adjointe présente le bilan des cessions effectuées par la commune pour l'année 2023 :

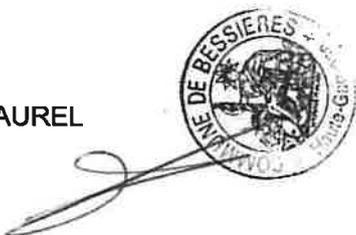
Vendeurs	Section	Numéro de parcelle	Surface acquise	Acquéreur	Objet	Date de la délibération	Numéro de la délibération	Prix en € H.T	Date de la signature de l'acte
Commune de BESSIÈRES	E	866	4 732 m ²	Société LHYFE Bessièrès	Cession	23 février 2022	2022-18	201 728 €	05 avril 2023
		868	2 995 m ²			18 janvier 2023	2023-07		
Commune de BESSIÈRES	E	835	15 910 m ²	Société SOLVALOR	Cession	28 octobre 2021	2021-114	360 000 €	07 septembre 2023
		836	6 908 m ²						
Commune de BESSIÈRES	D	1080 1081	63 m ² 40 m ²	Monsieur François DELABY	Cession	24 mai 2023	2023-56	6 180 €	18 septembre 2023

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions de la commune pour l'année 2023 ainsi présenté ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 21/03/2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 21/03/2024